



## Passage de 35h au 39h, suis-je obligé d'accepter?

Par **Manu43**, le **21/01/2008** à **19:39**

Bonjour,

Je suis salarié dans une entreprise de charpente de trois salariés depuis trois ans, mon contrat actuel est au 35 h, et mon patron veut que je passe au 39h, suis-je en droit de refuser cette demande?

Est-on en droit de faire des horaires modulables (exemple: faire une heure de plus un jour pour pouvoir en faire une de moins le lendemain), ou est-on obligé de respecter les horaires indiqués au sein de l'entreprise, sachant que cela est à titre exceptionnel?

Merci.